

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

**Avenant n°2 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière
placé sous l'autorité du trésorier général des douanes
(opérations de la direction interrégionale des douanes – Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse)**

Les parties à la convention initiale de délégation de gestion,

La direction interrégionale des douanes – Provence-Alpes-Côte d'Azur -Corse, représentée
par M Franck TESTANIERE, directeur interrégional, désignée sous le terme de « délégrant »,

Et

La trésorerie générale des douanes, représentée par Mme Nadine MORELLE, trésorier
général des douanes, désignée sous le terme de « délégataire »,

Ont convenu d'apporter à cette convention les modifications suivantes :

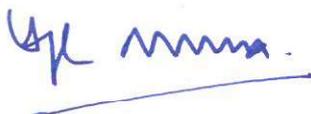
Article 1^{er} :

L'annexe à la convention initiale est remplacée par l'annexe au présent avenant.

Fait à Paris, le - 6 SEP. 2024

<p>Le délégrant, Direction interrégionale des douanes Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse</p>  <p><i>Le directeur interrégional</i> Franck TESTANIERE</p>	<p>Le délégataire, Trésorerie générale des douanes</p>  <p><i>Le trésorier général des douanes,</i> Nadine MORELLE</p>
--	--

Visa du préfet,



ANNEXE

UNITES OPERATIONNELLES

0218-CESG-DR13

0302-CDI2-DI13

0302-DI13-DI13

0362-CDIE-DR13

0362-MEFR-CDDI

0723-DR13-DR13

0723-DR2A-DR2A

0348-DP13-DD13

0349-CDBU-CEFI